



APPEL DE PROPOSITIONS

PME

en marche vers le développement durable

Colloque international du Réseau entreprise et développement durable

Montréal, Canada – 20-22 octobre 2011

Le mandat du Réseau entreprise et développement durable est de créer des ponts entre la communauté universitaire et le milieu des affaires. Reconnaissant les besoins de plus en plus pressants des petites et moyennes entreprises (PME) en matière de développement durable, cet événement se veut un lieu de rencontre pour stimuler la production et la diffusion de connaissances et encourager leur intégration dans la pratique.

Ce colloque est unique en ceci qu'il encourage les contributions du milieu des affaires en plus de celles de la communauté universitaire. Nous croyons en effet que les idées les plus novatrices émergent généralement des interactions à l'intersection de ces deux communautés. Les propositions d'ordre tant empirique (apprentissages tirés de l'expérience, témoignages, etc.) que conceptuel (nouvelles théories et méthodes, présentation de résultats de recherche) seront donc acceptées sur une grande variété de sujets et en provenance de multiples disciplines en lien avec les PME.

Les soumissions seront révisées à l'aveugle. Les articles acceptés seront publiés dans les Actes du colloque. Les auteurs des meilleurs articles seront invités à participer à un numéro spécial du journal *Entrepreneurial Practice Review* ou d'un ouvrage collectif aux éditions des Presses de l'Université du Québec. **En soumettant une proposition, le ou les auteurs s'engagent, si leur proposition est acceptée, à ce qu'au moins un des auteurs participe au colloque afin d'y présenter leur recherche.** En soumettant un manuscrit, les auteurs certifient également que la proposition est libre de droit et n'a pas été publiée précédemment. Les soumissions peuvent être soumises en français ou en anglais. Pour la version anglaise de cet appel, visitez www.nbs.net.

Tous les résumés de propositions doivent être soumis électroniquement avant le 1^{er} mars 2011, 17h à polefr@nbs.net. Les décisions seront rendues le 1^{er} mai 2011.

Dates à retenir

Date limite pour la soumission des propositions (résumés des communications, présentations doctorales, tables rondes et affiches)	1^{er} mars 2011
Annnonce des résultats aux soumissionnaires	1^{er} mai 2011
Date limite pour la soumission des articles longs (afin d'être considéré pour la publication dans les Actes, le journal <i>Entrepreneurial Practice Review</i> et l'ouvrage collectif aux PUQ)	24 juin 2011
Annnonce des résultats aux soumissionnaires	5 septembre 2011
Colloque	20-22 octobre 2011



Contenu de l'appel de propositions

1. Contexte et problématique.....	2
2. Thèmes pouvant être abordés lors du colloque.....	3
3. Types de propositions acceptées.....	3
4. Processus d'évaluation.....	5
5. Diffusion des résultats.....	5
6. Protocole de rédaction des articles.....	6
7. Financement.....	7
8. Information additionnelle.....	7

1. Contexte et problématique

Depuis la publication, en 1987, du rapport de la Commission Brundtland, « Notre avenir à tous », un nouveau concept s'impose, celui du développement durable (DD). Le DD suggère de concilier l'efficacité économique, le progrès social et la protection de l'environnement afin de répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Appliqué au contexte de l'entreprise, le DD encourage l'intégration des aspects sociaux et environnementaux aux modèles de gestion pour garantir la pérennité des organisations et s'assurer que leur contribution à la société soit positive.

Au cours des dix dernières années, de nombreux chercheurs se sont intéressés à l'intégration des objectifs de DD au sein des entreprises. Ils ont identifié divers cadres théoriques pour expliquer le phénomène (éthique, institutionnaliste, économique, etc.) et ont pu démontrer les liens existants entre les pratiques de DD en entreprise et de multiples retombées positives pour les organisations (*business case*). De leur côté, les praticiens ont mis en œuvre une multitude d'outils de gestion et d'évaluation du DD pour répondre aux pressions exercées sur eux ou encore pour développer de nouveaux marchés.

Cela dit, le corpus documentaire constitué à ce jour est presque entièrement consacré aux grandes entreprises (Spence, 2007, Jenkins, 2004) et une majorité des théories et outils élaborés jusqu'à maintenant demeurent plus appropriés à celles-ci qu'aux petites et moyennes entreprises (PME). Étant donné la place occupée par les PME dans nos économies, il apparaît nécessaire de faire un bilan des connaissances théoriques et pratiques propres au DD en PME et d'en enrichir le contenu. En effet, il faut savoir que les impacts économiques, sociaux, et environnementaux des PME sont majeurs (Berger-Douce, 2007). Elles représentent 90 à 99% de nos économies et sont responsables de plus de 80% des nouveaux emplois (Filion, 2007). Les quelques recherches qui portent précisément sur le sujet prétendent qu'elles contribuent à hauteur de 70-80% aux impacts négatifs sur l'environnement (Williamson et al., 2006) et, à elles seules, seraient responsables de 60% des déchets commerciaux (Hitchens, et al., 2005). Dès lors, il devient apparent que sans une implication concrète des PME dans la valorisation et le déploiement des bonnes pratiques en matière de DD, les objectifs qui sous-tendent ce concept deviendront irréalisables.

Des études de cas réalisées au sujet du DD en contexte PME ont permis d'observer que les valeurs du dirigeant sont le principal moteur de l'engagement des PME envers le développement durable (Paradas, 2007; Spence M., 2007). D'un autre côté, le manque de temps, de connaissances, de ressources financières et humaines en sont les principaux freins (Berger-Douce, 2007; Lawrence et al., 2006). Ces études ont aussi fait ressortir un ensemble de retombées positives associées à l'adoption de pratiques de DD dans les PME (Jenkins, 2009), telles que la motivation et la fidélisation des employés, la diminution de l'absentéisme, l'amélioration de la réputation auprès des clients et des distributeurs ainsi que des relations avec les partenaires (parties prenantes), l'amélioration de la compétitivité et du positionnement sur le marché et le développement de la créativité (Labelle et Aka, 2010). D'autres travaux ont toutefois soulevé que des contraintes réglementaires trop fortes en matière de DD peuvent également menacer le développement de l'entreprise (Polge et Temri, 2009).

Ces connaissances rigoureuses méritent d'être partagées par la communauté de chercheurs et de praticiens qui s'intéressent aux PME. Mais elles demeurent insuffisantes pour permettre aux PME de s'engager sur la voie du DD de façon éclairée. D'autres savoirs, qui sauront respecter les particularités des PME, leurs pratiques et



leurs comportements distinctifs (Jenkins, 2004 ; Will, 2008), doivent être produits et discutés entre ces intervenants.

C'est donc afin de stimuler la production et l'intégration des connaissances relativement aux enjeux de la durabilité dans les PME et d'encourager le partage de ce savoir entre chercheurs et praticiens que le Réseau entreprise et développement durable (REDD) organise le colloque international « PME : en marche vers le développement durable ». L'événement, bilingue, se déroulera en octobre 2011 à Montréal, Canada. Cet événement de haut calibre, centré sur les enjeux de gestion, privilégiera la diversité des sujets et des approches en lien avec le développement durable en contexte PME. Il octroiera une place de choix aux gestionnaires et praticiens intéressés par ces enjeux.

2. Exemples de thèmes pouvant être abordés lors du colloque

En plus des recherches théoriques et empiriques, les auteurs sont vivement encouragés à présenter des témoignages d'expérience, des outils pratiques, des méthodes, des tactiques et procédés de durabilité, applicables directement par les chefs de la direction, les cadres et les gestionnaires de PME. Les tables rondes intégrant des gestionnaires et des praticiens seront également privilégiées.

- **Caractéristiques des entrepreneurs et gestionnaires de PME durables**
 - Écopreneurs, *bioneers*, entrepreneur social, entrepreneur environnemental, leurs valeurs, le genre, la formation, etc.
- **Caractéristiques des PME durables**
 - Taille, structures de propriété, secteurs, positionnement dans la chaîne de valeur, stratégie, culture de l'organisation, structure de l'organisation, lieux, âge, cycle de vie de ses produits, etc.
- **Influences institutionnelles sur l'adoption des pratiques de DD par les PME**
 - Traités internationaux (p. ex. Protocole de Kyoto), politiques publiques, lois, normes (ex. ISO 26 000), éthique, règles, programmes, grande entreprise (donneurs d'ordre dans la chaîne de valeur), opinion publique (médias, groupes de pression, citoyens, etc.), consommateurs, concurrents, investisseurs (finance), analystes, marché boursier (carbone), etc.
- **Pratiques de gestion durable mises en œuvre dans les PME**
 - Modèle des parties prenantes, modèles de la responsabilité sociale, éco-efficacité, éco-gestion, culture d'entreprise, leadership, marketing et communication, gestion des externalités, gestion des ressources humaines, production et opération, éco-conception, chaînes d'approvisionnement durables, finance et rentabilité, recherche et développement, etc.
- **Retombées et mesures de performance de DD en contexte PME**
 - Image, réputation, impacts sur employés, nouveaux marchés, innovations durables, apprentissages, mesure, triple bilan, valorisation du DD, indicateurs de DD, etc.

3. Types de propositions acceptées

Les propositions peuvent prendre quatre formes, une **communication**, une **table ronde**, une **présentation doctorale** ou une **affiche**. Cette variété permet de cibler divers publics et de viser différents objectifs.

Les communications

Les communications visent à présenter des résultats de recherches, des études de cas, des exemples de meilleures pratiques ou d'outils, etc. Les présentations peuvent être de types *pratique* ou *conceptuel*. Les communications de type *pratique* cibleront les gestionnaires et les praticiens, seront orientées sur les résultats et chercheront à mettre en évidence les meilleures pratiques, par exemple. Les communications de type *conceptuel* s'adresseront davantage à un public de chercheurs, identifieront les lacunes dans le corpus documentaire, présenteront de nouvelles théories, etc.

Le Comité scientifique regroupera les communications selon des thématiques cohérentes. Lorsque possible, des commentateurs praticiens présideront les séances ainsi créées et fourniront aux participants des commentaires sur la pertinence pratique de leur recherche.

La proposition de communication doit inclure :

- le nom et une présentation de son ou ses auteurs (pas plus de 300 mots),



- le titre de la présentation,
- le type de communication (pratique ou conceptuel) et
- un résumé de la présentation (entre 500 et 800 mots).

Le Comité scientifique retiendra les propositions de communication soit 1) pour présentation seulement ou 2) pour présentation et invitation à soumettre un article long pour publication.

Les articles longs seront évalués par les membres du Comité scientifique pour publication dans les Actes du colloque. D'autre part, ceux qui auront soumis un tel article pourraient, sur recommandation du Comité scientifique, être invités à publier dans un ouvrage collectif aux Presses de l'Université du Québec (article *conceptuel*) ou dans un numéro spécial du journal *Entrepreneurial Practice Review* (article *pratique*).

Les auteurs de présentation de type *pratique* seront invités à rédiger un article long entre 3000 et 6000 mots et les auteurs de présentation de type *conceptuel* un article long entre 6000 et 8000. Dans les deux cas, l'article détaillera la problématique, la méthodologie et les résultats présentés. Il doit être soumis avant le **24 juin 2011**. (Voir le protocole de rédaction des articles ci-dessous pour plus de détails.)

Les auteurs qui recevront une invitation à rédiger un article n'y sont pas tenus et pourront simplement faire une présentation orale de leurs résultats s'ils le préfèrent. Toutefois, seuls les articles longs seront publiés dans les Actes du colloque.

Les tables rondes

Par table ronde, nous entendons un forum de discussion où plusieurs participants qui se démarquent par leur expertise ou leur expérience particulière se rassemblent afin de discuter et débattre d'un sujet.

La proposition pour une table ronde doit inclure :

- le nom et l'affiliation du responsable de la table ronde (celui qui soumet la proposition), du président de séance, de chacun des participants et des commentateurs, s'il y a lieu,
- une brève justification de ces choix (c.-à-d. une présentation de l'expertise du responsable et des autres intervenants en quelques mots (max. 1 page) ainsi que le curriculum vitae du responsable (max. 2 pages),
- une description du thème, de sa pertinence, et de la façon dont il sera abordé et la durée estimée de la table ronde (entre 500 et 800 mots).

Chaque membre des propositions de table ronde retenues par le Comité scientifique devra s'engager par écrit à y participer. Une période complète du colloque sera réservée pour la table ronde à l'intérieur du colloque. **Les tables rondes qui intègrent chercheurs et praticiens dans un même dialogue recevront une attention privilégiée.**

Participation à l'atelier doctoral

Ces présentations auront lieu dans le cadre d'un atelier doctoral dont l'objectif est d'aider les doctorants à progresser dans leur travail de recherche. Les participants auront à présenter et à discuter de leur travail de recherche devant certains membres du Comité scientifique ainsi que leurs collègues doctorants.

Les doctorants désirant participer à cet atelier sont invités à soumettre un document de 3 pages sur lequel figurent :

- le nom et l'affiliation du doctorant
- un résumé de la problématique de la recherche, de la méthodologie, des résultats attendus
- les difficultés rencontrées ou anticipées ou les points de discussions que l'auteur souhaite aborder
- les références bibliographiques majeures (5 à 10) servant de base théorique à la thèse.

Les doctorants dont la proposition est sélectionnée par le comité scientifique devront rédiger et envoyer un deuxième document comprenant entre 2500 et 6000 mots approfondissant la problématique, la méthodologie et les résultats obtenus, préliminaires ou attendus de leur recherche avant le **24 juin 2011** (voir le protocole de rédaction des articles ci-dessous). L'objectif de ce document est de permettre une discussion sérieuse des enjeux propres à la recherche de l'étudiant. Les doctorants qui n'auront pas soumis cet article long ne pourront donc pas participer à l'atelier doctoral.

Le Comité scientifique fera aussi l'évaluation des articles doctoraux longs pour publication dans les Actes du colloque. Les contributions exceptionnelles pourraient également être recommandées par le Comité pour publication aux PUQ ou dans l'*Entrepreneurial Practice Review*.



4. Processus d'évaluation

Étape 1 : Évaluation des résumés et propositions (date limite : 1^{er} mars 2011)

En soumettant une proposition, le ou les auteurs s'engagent, si leur proposition est acceptée, à ce qu'au moins un des auteurs participe au colloque afin d'y présenter leur recherche.

Les résumés des propositions seront révisés à l'aveugle par les membres du Comité scientifique. Les résultats des évaluations varieront selon le type de proposition :

- 1) Les propositions de **communications** pourront être acceptées pour présentation seulement, acceptées pour présentation accompagnée d'une invitation à rédiger un article long ou refusées. La rédaction de l'article demeure au choix de l'auteur de la proposition.
- 2) Les propositions de **présentations doctorales** pourront être acceptées ou refusées. La participation à l'atelier est toutefois conditionnelle à la rédaction de l'article long.
- 3) Les propositions de **tables rondes** et d'**affiches** pourront être acceptées ou refusées.

Les décisions du Comité scientifique sont sans appel.

Étape 2 : Évaluation des articles longs (Date limite : 24 juin 2011)

En soumettant un tel manuscrit, l'auteur certifie qu'il est libre de droit, qu'il n'a pas été publié précédemment et n'est pas en processus d'évaluation dans une autre revue ou publication.

Les articles longs seront révisés à l'aveugle par les membres du Comité scientifique. Les évaluations pourront donner lieu à deux types de conclusion :

- 1) refus de publication (le refus de publication ne révoque pas l'acceptation de présenter préalablement accordée),
- 2) publication dans les Actes du colloque (avec possibilité de modifications mineures).

Les auteurs seront également avisés si le Comité scientifique a recommandé leur article pour publication dans le journal *Entrepreneurial Practice Review* ou dans l'ouvrage collectif aux Presses de l'Université du Québec. Toutefois, les invitations pour participer à ces publications seront remises à la discrétion des directeurs qui les supervisent, soient Prof. Marie-France Turcotte, UQAM et Prof. François Labelle, UQTR.

Critères d'évaluation

Les propositions seront évaluées sur la base des critères suivants :

- La contribution aux questions de gestion du développement durable dans les PME
- La qualité des résultats de recherche / des pratiques présentés
- L'originalité de la contribution
- La rigueur de la méthodologie
- La pertinence et l'applicabilité des résultats pour la pratique
- L'apport à la construction de liens entre la théorie et la pratique

5. Diffusion des résultats

Afin d'assurer le maximum d'impact, nous avons prévu plusieurs façons de diffuser les résultats qui seront présentés lors du colloque.

- ❖ **Résumés en ligne** : Les résumés des communications, des présentations doctorales, des tables rondes et des affiches seront mis en ligne sur le site du colloque.
- ❖ **Actes du colloque** : Les articles longs retenus par le Comité scientifique seront publiés dans un document électronique. Celui-ci sera diffusé dans notre Réseau et ceux de nos partenaires, sera distribués aux participants du colloque et sera également disponible en ligne, après le colloque.



- ❖ **Publication dans un journal axé sur la pratique :** Les auteurs s'étant le plus démarqués par la qualité et la pertinence de leur recherche d'un point de vue pratique seront invités à collaborer à la rédaction d'un numéro spécial PME & DD du journal *Entrepreneurial Practice Review* (sur invitation seulement et à la discrétion des directeurs du numéro).
- ❖ **Publication d'un ouvrage collectif :** Les auteurs ayant le plus contribué à l'avancement des connaissances tant d'un point de vue pratique que théorique seront invités à collaborer à la rédaction d'un ouvrage collectif qui sera publié dans la collection *Entrepreneuriat et PME* aux Presses de l'Université du Québec (sur invitation seulement et à la discrétion des directeurs de l'ouvrage).
- ❖ **Prix d'excellence :** Des prix seront décernés afin de reconnaître les meilleures contributions. Un communiqué de presse sera publié afin de faire connaître ces chercheurs/praticiens et ils feront l'objet d'une présentation spéciale dans le Bulletin *Economia Humana* de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable basée à l'UQAM.
 - **Prix Promesse :** Pour la meilleure soumission dans le cadre de l'Atelier doctoral, décerné par les membres scientifiques du Comité scientifique.
 - **Prix Progression :** Pour la contribution la plus intéressante à la recherche, décerné par les membres scientifiques du Comité scientifique.
 - **Prix Catalyseur :** Pour le plus grand impact sur la pratique, décerné par les membres praticiens du Comité scientifique.

6. Protocole de rédaction des articles

Ce protocole doit être suivi par les doctorants et les auteurs d'une communication qui désirent soumettre un article pour publication.

- Les articles doivent être paginés.
- Le texte doit être rédigé à interligne 1,5 sous Word (document .doc ou .docx)
- La police utilisée est Times New Roman, taille 11
- La page doit respecter les valeurs de marges suivantes (Gauche = 2,5 cm, Droite = 2,5 cm, Haut = 2,5 cm, Bas = 2,5 cm).
- La communication de type *pratique* doit comprendre entre 3000 et 6000 mots, celle de type *conceptuel* entre 6000 et 8 000 mots. Les présentations doctorales comprennent entre 2500 et 6000 mots. Cela comprend les tableaux, les figures et les annexes. Toutefois, dans tous les cas, la bibliographie ne compte pas dans le nombre de mots.
- La première page comportera uniquement l'indication du titre de la communication et l'identité de son (ses) auteur(s) (nom, prénom, fonction, institution de rattachement), ainsi que l'adresse électronique à laquelle la réponse du Comité scientifique doit être envoyée.
- Le titre de la communication sera reproduit sur la 2e page sans indication du (des) nom(s) d'auteur(s). Un résumé sera inséré sur la 2e page avant le début du texte ; il ne doit pas dépasser 20 lignes. Il doit être accompagné de mots-clés (7 au maximum).
- Le système utilisé pour les références est celui d'auteur-date (c.-à-d., Auteur, 2010). Les notes de bas de page serviront à offrir des précisions et apparaîtront au bas de chaque page. Elles seront numérotées dans leur ordre d'apparition dans le texte.
- Les références bibliographiques complètes, classées par ordre alphabétique à la fin du texte, sont à rédiger selon le style auteur-date de Harvard:
 - pour un ouvrage : Coates, K & Holroyd c 2003, *Japan and the internet revolution*, Palgrave Macmillan, New York.
 - pour un article : Parikh, M & Verma, S 2002, 'Utilizing Internet technologies to support learning: an empirical analysis', *International Journal of Information Management*, vol. 22, no.1, pp. 27-46.



7. Financement

Un financement limité sera disponible pour les participants en provenance de pays en développement de la francophonie ainsi que les doctorants en provenance de l'extérieur de Montréal afin de couvrir les dépenses liées au transport, à l'hébergement et les frais d'inscription.

Pour faire une demande de financement, il suffit de remplir le formulaire disponible sur le site Internet fr.nbs.net, disponible dès le 25 mars 2011.

8. Partenaires

Partenaire hôte



Partenaire universitaire principal



INSTITUT DE RECHERCHE SUR LES PME

Partenaires universitaires Mentors:



Autres partenaires universitaires:

Laboratoire de recherche sur le développement durable en contexte PME (UQTR)

Partenaires de



publication :

Information additionnelle

Pour plus d'information, contactez Sarah Gagnon-Turcotte, Coordonnatrice du Bureau francophone du Réseau entreprise et développement durable au 514-987-3000 poste 7898 ou par courriel à sgagnon@nbs.net.